

Note de synthèse et de propositions option ingénierie environnementale :

Note de synthèse

Le 7 septembre 2023

Ville de X
Directeur(ice) général(e) adjoint(e) des services techniques
s/c DGST
s/c DGS

Note à l'attention de Madame la Maire,

Objet : La gestion forestière en France et défis contemporains

La forêt française est la quatrième plus grande forêt d'Europe. Elle occupe une place importante au sein de notre territoire à la fois en terme de surface (1/3 du territoire hexagonal) mais aussi en terme de patrimoine (création en 2019 du 11^e Parc national dédié aux forêts en Bourgogne).

Cependant, la forêt française doit faire face à de nombreuses menaces accentuées par le dérèglement climatique. En témoignent les feux de forêts ravageurs de l'été dernier (2022) qui ont décimé 72 000 hectares et engendré des dégâts environnementaux et économiques.

Face à cette situation, la présente note de synthèse s'attachera d'abord à présenter les tenants et aboutissants de la gestion forestière en France (I). Puis, elle dégagera les freins et leviers nécessaires à la garantie d'une gestion forestière plus durable sur nos territoires (II).

I - La gestion forestière en France : enjeux, cadres réglementaires et acteursI.1. Les forêts nous offrent de nombreux services écosystémiques mais sont de plus en plus menacées

Les forêts françaises sont multiples, garantes de nombreuses fonctions et au cœur de beaucoup d'enjeux.

Le paysage forestier en France est hétérogène : le taux de boisement tout comme les essences varient beaucoup selon les territoires.

Toutefois, là où la forêt est présente, elle remplit 4 grandes fonctions :

- Economique d'abord, grâce à la production du bois. La filière forêt-bois représente environ 400 000 emplois et garantit à la fois une économie locale et des emplois ruraux.
- Environnementale ensuite, et ce selon plusieurs niveaux :
 - En étant un réservoir de biodiversité et constituant à elle seule un écosystème riche à préserver ;

- En atténuant les effets du changement climatique : les forêts séquestrent du carbone, contribuent à la régulation du climat au niveau local et les bois constituent une alternative durable aux énergies fossiles ;
- En préservant la ressource en eau : les arbres facilitent la pénétration de l'eau dans le sol et font office de couvert végétal permanent.
- Sociale également en constituant un élément paysager mais aussi un espace récréatif d'accueil du public. L'Office National des Forêts (ONF) décompte environ 700 millions de visites par an.
- Enfin, de protection contre les risques naturels : chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, érosion. C'est particulièrement vrai en milieux littoraux (ex : stabilisation des dunes) et montagnards (ex : limitation éboulements).

Pourvoyeuses de nombreux services écosystémiques, les forêts doivent pourtant faire face à de nombreuses menaces, multipliées par le changement climatique.

Parmi elles, on note par exemple :

- une recrudescence des sécheresses, des incendies et des tempêtes ;
- une augmentation des attaques de parasites ;
- une invasion des espèces exotiques ;
- une modification de certains habitats pouvant dès lors disparaître.

Outre ces menaces, les forêts françaises sont sommées de s'adapter au changement climatique, de protéger leur biodiversité et leur ressource en eau, de capter davantage de carbone, de fournir davantage de bois face à une demande croissante. La filière bois-énergie doit, être, devenir de plus en plus compétitive.

Autant d'enjeux qui nécessitent une gestion durable et qui sont retranscrits dans différents documents de cadrage.

1.2. Politiques de la gestion forestière aux différentes échelles : une compétence de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales et des partenaires techniques

Au niveau national, le Plan National de la Forêt et du Bois (PNFB) encadre la stratégie française en terme de gestion forestière et fait l'objet de déclinaisons régionales via les Plans Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB).

Outre ces plans prospectifs, la gestion des forêts publiques comme privées est encadrée par le Code forestier et fait de la politique forestière une compétence de l'Etat. Toutefois, l'Etat, via son service déconcentré qui constitue l'ONF, réalise des documents d'aménagement en partenariat avec les collectivités locales. Par exemple, une garantie de gestion durable et multifonctionnelles peut faire l'objet de mesures incitatives et contractuelles notamment en rédigeant une charte forestière de territoire.

De plus, la gestion forestière est à la croisée de nombreuses politiques publiques qui concernent :

- la lutte contre le changement climatique : plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), label bas-carbone...
- la préservation de la biodiversité : la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)...
- les énergies renouvelables : fonds chaleur...
- la ville et les constructions durables : France 2030...

Avant d'envisager une stratégie de gestion durable à l'échelle communale il s'agit de bien connaître ces politiques publiques et leurs déclinaisons territoriales ainsi que le jeu d'acteurs.

Si l'ONF reste l'acteur incontournable de la gestion forestière d'autres acteurs permettent de mieux connaître la forêt et leurs risques (IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), l'INRAE Météo-France) et proposent des outils et un accompagnement (ADEME, RMT AFORCE...).

Ainsi, de par les nombreux services qu'elles nous rendent, les forêts doivent être gérées de la meilleure façon possible en s'appuyant sur les politiques publiques en vigueur et sur un réseau d'acteurs spécialisés. Des retours d'expériences plus opérationnels doivent nous alerter sur les freins et leviers à la mise en œuvre concrète d'une stratégie de gestion forestière plus durable.

II - Garantir une gestion forestière plus durable : freins et leviers

II.1. Vers une meilleure gestion du risque incendie et fonds vert

En 2022, les incendies forestiers ont été 8 fois plus nombreux par rapport à la moyenne. Et, depuis 2016, les étés sont particulièrement ravageurs entraînant des incendies plus importants et sur une période de risques plus longue. Outre les dégâts économiques et environnementaux, la lutte contre les incendies est également un enjeu de protection des habitants.

En particulier, le rapport de la mission interministérielle d'évaluation relative à la défense de la forêt contre l'incendie (2016) fait de la gestion de l'interface habitat-forêt un des points faibles majeurs de l'action de prévention.

En l'occurrence, face à la pression démographique on assiste à une opposition locale forte de l'application de ces mesures de prévention qui se traduisent souvent par l'interdiction de construction. De plus, l'obligation légale de débroussaillage (OLD) est très insuffisamment respectée par les particuliers.

Face à cette problématique, l'Etat accompagne une meilleure prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation grâce au fonds vert. Les actions soutenues consistent par exemple à une meilleure connaissance des risques, à la prévention des feux des massifs forestiers ou à la protection des zones habitées dans les zones à risques.

En tant que collectivité territoriale qui dispose d'une maîtrise foncière sur 80 % des espaces forestiers nous sommes éligibles à ce fonds.

II.2. Parangonnage des bonnes pratiques à mettre en place pour nos forêts

Si la lutte contre les feux de forêts est en première ligne avec le changement climatique, la gestion durable forestière concerne également d'autres actions.

D'abord, il s'agit de diminuer au maximum la surmortalité des arbres dues à la sécheresse (manque d'eau et température élevée).

Pour cela plusieurs types d'adaptation sont envisageables :

- la « soft adaptation » : en réduisant la densité du peuplement et la résolution
- la « hard adaptation » : en substituant des espèces plus adaptées au climat futur et moins consommatrices d'eau
- en favorisant le mélange entre essences.

L'adaptation de nos forêts ne va pourtant pas de soi car certains déplorent les manques d'informations prospectives ainsi que peu d'accompagnement. Toutefois, le rythme du changement climatique est trop rapide pour espérer une adaptation « naturelle » des essences.

En deuxième lieu, il convient d'innover en matière économique et ce à tous les échelons de la filière. La communauté de communes du Bassin de Pompey a, par exemple, créé une plateforme bois-énergie à proximité de la composterie intercommunale.

Les plaquettes permettent d'alimenter des chaufferies locales et la plateforme présente le double intérêt d'employer un chantier d'insertion.

Enfin, la dimension sociale et partenariale de la gestion forestière ne doit pas être oubliée.

Pour cela, des élèves de l'école de Dax sont engagés dans les dispositifs « air terrestre éducative » qui leur permet de prendre en charge une partie de la gestion d'une parcelle forestière sur une année scolaire.

C'est également l'occasion pour eux de rencontrer des intervenants spécialisés en gestion forestière.

La ville d'Haguenau (67) a quant à elle valorisé la gestion multi partenariale de sa forêt grâce au label « Forêt d'exception » rejoignant le club de 14 forêts innovantes.

En définitive, face au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité ou encore une demande croissante de matières premières, les forêts françaises doivent faire l'objet d'une gestion durable.

Si la majorité des forêts appartiennent à des propriétaires privés en France, les collectivités disposant de parcelles forestières publiques ont d'autant plus de responsabilités dans la mise en œuvre de cette durabilité. Elles n'hésiteront pas à se faire accompagner par de nombreux acteurs dans une démarche multi partenariale et prospective.

Note de propositions

Le 7 septembre 2023

Ville de X
Directeur(ice) général(e) adjoint(e) des services techniques
s/c DGST
s/c DGS

Note à l'attention de Madame la Maire,

Objet : Vers une stratégie de gestion durable de notre forêt communale

Dans le cadre d'une politique volontariste d'acquisition foncière, notre ville est propriétaire de 80 % des 3 000 hectares de forêt sur notre commune.

Face aux dégâts associés aux incendies forestiers, mais aussi au regard des enjeux-économiques, environnementaux et sociétaux, il est du ressort de notre collectivité de garantir une gestion plus durable de notre forêt.

Pour ce faire, nous verrons d'abord quels sont les pré-requis au succès de cette démarche (I). Puis une deuxième partie abordera des propositions plus opérationnelles dans une démarche prospective (II).

I - Réunir les conditions et moyens favorables à la réussite de notre stratégie forestière de gestion durable

I.1. Se forger une ambition commune et garantir un partage politique fort

Avant toute chose, il convient de fixer les objectifs que l'on veut atteindre via cette stratégie. Pour cela, nous pourrions organiser un séminaire d'acculturation à destination des élus afin de donner à voir l'ensemble des enjeux en lien avec la forêt, l'articulation de nos compétences en lien avec la forêt et des retours d'expériences de pairs.

Cette journée sera également l'occasion de rappeler le cadre à savoir réaliser de façon multipartenariale un document de gestion forestière durable à moyen terme (~ 20 ans) en lien avec les documents régionaux en la matière (SRADDET, SRB, PRFB, etc.) et conformément à nos documents d'urbanisme.

I.2. Mettre en place une gouvernance adaptée et multipartenariale

En tant que maire je vous propose de présider le comité de pilotage (COFIL) qui sera chargé de valider les grandes étapes et choix méthodologiques de la stratégie. Le COFIL pourra associer l'ensemble des élus aux thématiques en lien avec la forêt ainsi que les directions environnement – cadre vie, aménagement et ressources financières.

Un comité technique (COTECH) associera, de manière multipartenariale des partenaires institutionnels (ONF, Office français de la biodiversité, Ademe), des experts scientifiques, des associations naturalistes, des représentants des usagers. Il sera chargé de soumettre au COFIL des avis et conseils techniques.

Par ailleurs, je propose qu'une sous-direction « forêt » soit créée au sein de la direction environnement. Il s'agira également de recruter un chef de projet « gestion

forestière durable » en lien avec les ressources humaines. Il sera chargé, entre autres, de :

- établir un plan de financement pluriannuel et rechercher des financements en interne mais aussi en externe auprès des organismes dédiés (Fonds vert, Ademe, fonds régionaux).
- de planifier les grandes étapes de l'élaboration de la stratégie via un diagramme de Gantt. A première vue le calendrier suivant pourrait être proposée :
 - Diagnostic : 1 an
 - Concertation et définition des grands objectifs : 3 mois
 - Elaboration d'un document stratégique : 3 mois

Soit un total d'un an et demi avant sa mise en œuvre.

I.3. Connaître pour mieux préserver : établir un diagnostic partagé et complet de notre forêt

Jean Cocteau disait « On ne protège que ce qu'on aime et on aime que ce qu'on connaît ». Ainsi, une gestion forestière cohérente et efficace passe par une connaissance fine de notre territoire forestier.

Il s'agira par exemple de mener des inventaires naturalistes à toutes les saisons ou encore de mesurer l'évolution du stockage de carbone et de l'eau dans les sols. Une durée minimale d'un an me semble nécessaire, les risques comme les feux de forêts étant bornés temporellement (davantage l'été).

Nous pourrions recruter un partenaire selon les modalités de la commande publique (marché à procédure adaptée < 215 000 HT) et nous en profiterons pour mettre à jour nos cartographies et zonages (zones protégées, Natura 2000, zones à risques).

La cartographie des zones sensibles notamment au risque des feux de forêts pourra éventuellement nous amener à reclasser des parcelles en zones non constructibles dans nos documents d'urbanisme.

De plus, ce diagnostic et atlas cartographique nous permettra de mieux cibler les enjeux du territoire et de pouvoir adresser des propositions d'actions pertinentes qui y répondent.

Une fois ces dispositions prises nous pourrions envisager sereinement l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de notre stratégie de gestion durable.

II - Favoriser la bonne mise en œuvre de notre stratégie via une large concertation, un document ambitieux et prospectif dans une logique d'amélioration continue

II.1. Associer l'ensemble des acteurs via la concertation et un plan de communication dédié

Dès le début de la démarche des ateliers façon « démocratie participative » pourront être proposés aux administrés mais aussi aux agents et acteurs socio-professionnels.

Si elle peut paraître chronophage la concertation est essentielle car elle permettra une meilleure acceptation locale de la stratégie et une appropriation des enjeux.

Par ailleurs, les citoyens seront largement au fait de notre volonté en matière de gestion forestière durable grâce à un plan de communication dédié établi avec la direction de la communication. Il s'agira par exemple de mobiliser différents canaux : panneaux d'affichage de la mairie, publication sur le site internet communal, article dans la gazette municipale, réseaux sociaux...

Cette communication visera à informer l'ensemble des habitants mais aussi à les responsabiliser notamment sur les obligations légales de débroussaillage (OLD). Une infographie appuiera le propos et les sensibilisera également sur les comportements responsables à adapter en forêts (ex : pas de mégots jetés par terre !).

II.2. Rédiger une charte forestière

La rédaction d'une charte forestière, en partenariat avec l'ONF, semble être un bon support pour notre stratégie forestière durable.

Sans présager des éléments de diagnostic ni de la concertation citoyenne les axes d'actions pourraient être les suivants :

1. Préserver notre forêt face aux défis d'aujourd'hui et de demain :
Exemples d'actions : expérimenter un mélange d'essences forestières en lien avec des partenaires scientifiques, laisser des îlots sénescents et de bois morts...
2. Sensibiliser et responsabiliser les usagers
Exemples d'actions : mettre en place une « aire terrestre éducative » avec l'école pour sensibiliser les élèves et leur faire connaître le milieu forestier, mise en place de chemins de randonnées dans la forêt avec panneaux explicatifs et de sensibilisation, interventions de professionnels lors de journées dédiées...
3. Développer la filière bois
Exemples d'actions : obtention du label bas-carbone, formation des agents, restructuration de la filière, développement d'une filière haute performance environnementale...
L'ensemble de ces actions seront co-élaborées via nos ateliers de concertation, affinées par le COTECH et soumises pour validation au COPIL ;

II.3. Suivre et évaluer à l'aide d'indicateurs choisis

Les actions de notre charte seront évaluées et suivies grâce à des indicateurs. Ces derniers seront pensés dès l'élaboration de la charte et consignés dans un tableau de bord. Ils seront par ailleurs facilement mesurables dans le temps.

Ils pourront être quantitatifs (ex : séquestration du carbone, nombre de visites...) ou qualitatifs (ex : évolution de la vulnérabilité de notre territoire, enquête auprès des citoyens...).

Tous les 2 à 3 ans la charte sera revue à la lumière de ces indicateurs et éventuellement adaptée dans une logique d'amélioration continue. Nous veillerons également à nous inspirer des indicateurs de gestion durable présents sur le site de l'IGN.

Enfin, nous valoriserons notre engagement et tenteront d'obtenir la reconnaissance « Forêt d'exception » à court terme (5 ans idéalement).

En conclusion, la stratégie de gestion durable de notre forêt communale devra faire preuve d'exemplarité et d'innovation pour répondre à la fois aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux associés.

Elle ne pourra être réussie et valorisable uniquement si elle bénéficie d'un partage politique fort et d'une large adhésion de l'ensemble des parties prenantes. En outre, une organisation en mode projet nous poussera à suivre consciencieusement cette stratégie mais aussi à l'évaluer et l'adapter en tant que de besoin.